

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Ville d'YZEURE
Direction des Ressources Administratives - Service Systèmes d'Information
Yzatis - Boulevard Jean Moulin
03400 YZEURE
Tél : 0470485503 - Email : casas_p@ville-yzeure.com

Téléchargement D.C.E. : www.ville-yzeure.com



EVOLUTION DES LIAISONS HERTZIENNES EXISTANTES Diagnostic - Proposition d'équipements Proposition de services

N° de marché
(attribué par la Collectivité)

0	3	3	2	1	0	0	1	8	0		
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--	--

Acte d'Engagement

18DRA02

ACTE D'ENGAGEMENT

Personne publique contractante :

Ville d'YZEURE

Objet du marché :

EVOLUTION DES LIAISONS HERTZIENNES
EXISTANTES

Mode de passation et forme de marché :

MARCHE PUBLIC passé en PROCEDURE ADAPTEE en application de
l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux
nantissements et cessions de créances :

Monsieur le Maire

Ordonnateur :

Monsieur le Maire

Comptable public assignataire des paiements :

Madame la Trésorière de Moulins Municipale

Article premier. - Objet de la consultation - Dispositions générales

1.1. Objet du marché

Les stipulations du présent cahier des charges valant acte d'engagement, concernent :

EVOLUTION DES LIAISONS HERTZIENNES EXISTANTES

1.2. Décomposition en tranches ou en lots

Sans objet.

1.3. Durée du marché

La durée du marché est fixée à **06 (six) mois maximum** à compter de la date de la notification du marché au titulaire.

Article 2. - Contractant

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M

- agissant pour mon propre compte ;
 agissant pour le compte de la société :

.....
.....
.....
.....

- agissant en tant que mandataire du groupement solidaire
 agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint
 agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint

pour l'ensemble des prestataires groupés désignés dans l'annexe ci-jointe,

- après avoir pris connaissance du cahier des charges et des documents qui y sont mentionnés,
- et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 44 et 48 du Décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016,

je **m'engage** ou **j'engage le groupement dont je suis mandataire**, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le présent cahier des charges, à exécuter les prestations qui me concernent dans conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois qui si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de consultation.

Article 3. - Prix du marché

Le prix des prestations est défini dans l'offre financière présentée par le candidat ; le document sera daté et signé.

Les prix sont fermes et non actualisables ; ils sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de **Mai 2018** .

Garantie financière

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

Avance

Aucune avance ne sera versée.

Article 4. - Pièces constitutives du marché

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes :

- L'acte d'engagement et ses annexes, daté et signé ;
- L'offre financière du candidat, datée et signée
- Le mémoire technique
- Le planning prévisionnel et organisationnel précisant notamment le délai de réalisation des prestations

Article 5. - Variantes et prestations supplémentaires ou alternatives

Aucune variante n'est autorisée.

Aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est autorisée.

Article 6. - Déclaration de sous-traitance au moment de l'offre

Le ou les actes spéciaux de sous-traitance n° --..... annexé(s) au présent cahier des charges valant acte d'engagement indiquant la nature et le montant des prestations que l'on envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement. Les noms et les conditions de paiement de ces sous-traitants ainsi que le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque acte spécial de sous-traitance constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque acte spécial de sous-traitance constitue une demande d'acceptation du sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

Les prestations / fournitures que l'on envisage de sous-traiter conformément à ces actes spéciaux de sous-traitance sont les suivantes (*indiquer les n° de prix, le libellé ainsi que le prix unitaire*) :

.....
.....
.....
.....

Article 7. - Paiement

7.1. Les demandes de paiement seront établies en un original et 3 copies portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom ou la raison sociale du créancier ;
- le cas échéant, la référence d'inscription au répertoire du commerce ou des métiers ;
- le cas échéant, le numéro de SIREN ou de SIRET ;
- le numéro du compte bancaire ou postal ;
- **le numéro du marché ;**
- **le numéro du bon de commande correspondant à la facture ;**
- la désignation de l'organisme débiteur la décomposition des prix forfaitaires, lorsque l'indication de ces précisions est prévue par les documents particuliers du marché ou que, eu égard aux prescriptions du marché, les prestations ont été effectuées de manière incomplète ou non conforme;
- le montant des fournitures admises, établi conformément aux stipulations du marché, hors TVA ; les montants et taux de TVA légalement applicables ou, le cas échéant, le bénéfice d'une exonération ;
- le cas échéant, applications des réfections fixées conformément aux dispositions du CCAG-FCS ;
- Tout rabais, remises, ristournes ou escomptes acquis et chiffrables lors du marché et directement liés au marché; le montant total TTC des prestations livrées ou exécutées ;
- la date de facturation. en cas de groupement conjoint, pour chaque opérateur économique, le montant des prestations effectuées par l'opérateur économique ;
- le cas échéant, les indemnités, primes et retenues autres que la retenue de garantie, établies conformément aux stipulations du marché.

Les demandes de paiement devront parvenir à l'adresse suivante :

**Ville d'Yzeure - Service Comptabilité - Hôtel de Ville
Place Jules Ferry - 03400 YZEURE**

7.2. Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Ouvert au nom de :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet :
N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :

Ouvert au nom de :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet :
N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :

Ouvert au nom de :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet :
N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

- un compte unique ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du cahier des charges s'appliquent.

Article 8. - Conditions d'exécution des prestations

Les prestations devront être conformes aux stipulations du marché (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du marché).

Article 9. - Assurances

Dans un délai de 15 jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code Civil.

Il devra donc fournir une attestation de son assureur justifiant qu'il est à jour de ses cotisations et que sa police contient les garanties en rapport avec l'importance de la prestation.

A tout moment durant l'exécution de la prestation, le titulaire doit être en mesure de produire cette attestation, sur demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande.

Article 10. - Résiliation du marché

Seules les stipulations du C.C.A.G. - Travaux relatives à la résiliation du marché, sont applicables.

En cas de résiliation pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant

initial hors T.V.A., diminué du montant hors T.V.A. non révisé des prestations admises, un pourcentage égal à 5.00 %.

D'autre part, en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles 44 et 48 du Décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016 ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 à 8 du Code du Travail, conformément à l'article 46-I-1° du Code des Marchés Publics, il sera fait application aux torts du titulaire des conditions de résiliation prévues par le marché.

Article 11. - Droit et langue

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand est compétent en la matière.

Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiement ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française. S'ils sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des marchés publics.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
A
Le

Signature du candidat
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre
pour valoir marché
A
Le

Signature du représentant du pouvoir
adjudicateur habilité par la délibération en
date du 06 Avril 2014

Le Maire,

Pascal PERRIN

Elle est complétée par les annexes suivantes¹ :

- Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;
- Annexe n°... relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement
- Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV6) ;
- Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV11) ;
- Autres annexes (A préciser) :

NOTIFICATION DU MARCHÉ AU TITULAIRE (Date d'effet du marché)

En cas de remise contre récépissé :
Le titulaire signera la formule ci-dessous :
« Reçu à titre de notification une copie du présent marché »
A le²
Signature

En cas d'envoi en Lettre Recommandée avec Avis de Réception :
Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire
(valant date de notification du marché)

¹ Cocher la case correspondante

² Date et signature originales

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES³

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché du marché dont le montant est de (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

2 La totalité du bon de commande n°..... afférent au marché (*indiquer le montant en chiffres et lettres*) :

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (*indiquer en chiffres et en lettres*) :

4 La partie des prestations évaluée à (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

et devant être exécutée par

en qualité de : membre d'un groupement d'entreprise
 sous-traitant

A le⁴
Signature

³ Cochez la case qui correspond à votre choix , soit certification de cessibilité soit copie délivrée en unique exemplaire

⁴ Date et signature originales

ANNEXE N° 1 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

<i>Désignation de l'entreprise</i>	<i>Prestations concernées</i>	<i>Montant H. T.</i>	<i>Taux T.V.A.</i>	<i>Montant T. T. C.</i>
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	<i>Totaux</i>			